

Des townships aux Canton-de-l'Est

Marie-Paule Rajotte-LaBrèque

Number 29, Spring 1992

Temps passé, temps retrouvé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8014ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rajotte-LaBrèque, M.-P. (1992). Des townships aux Canton-de-l'Est. *Cap-aux-Diamants*, (29), 40–43.

DES TOWNSHIPS AUX CANTONS-DE-L'EST

Un portrait des débuts des Cantons-de-l'Est, histoire de briser certains préjugés et autres idées reçues...

par Marie-Paule Rajotte-LaBrèque*

UNE HISTOIRE MÉCONNUE, VOIRE OCCULTÉE, PARFOIS détournée; une histoire éclatée en une mosaïque aux panneaux tantôt vibrants, tantôt obscurs, c'est bien celle des Cantons-de-l'Est. Une histoire déjà longue de deux siècles. Domaine laissé à la forêt sous le Régime français, réputé

taîne toponymie et les multiples découpages administratifs entretiennent la confusion. Rappelons qu'il s'agit de cet immense triangle compris entre le Richelieu et la Chaudière, les frontières américaines et les seigneuries en bordure du Saint-Laurent.

Au moins, tous sont d'accord sur l'origine politique et légale des Cantons à partir de la proclamation que lançait à Québec le lieutenant-gouverneur Alured Clarke le 7 février 1792, annonçant les conditions de concession «à tous ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne dans la Province du Bas-Canada». Ce document, préparé par un comité du Conseil exécutif sous la présidence du juge en chef William Smith, un ardent loyaliste, venait préciser et amplifier la portée de deux articles intercalés parmi les 50 qui composaient l'Acte constitutionnel en vigueur depuis le 26 décembre de l'année précédente. Le plus important introduisait le tenure en «franc et commun soccage» ou tenure anglaise dans le Bas-Canada pour toutes les nouvelles concessions hors des seigneuries et l'autre instituait les réserves «pour le support d'un clergé protestant» auxquelles on ajouta bientôt celles de la couronne. Même si l'idée d'imposer la tenure anglaise remontait à la Conquête, il s'agissait là d'une belle contradiction avec les principes mêmes qui avaient amené la division de l'ancienne «Province of Quebec»; en effet, les débats de la Chambre des communes à Londres avaient bien souligné qu'il fallait que «la constitution qui régit les Canadiens soit basée sur leur nature même [et] que l'on gouverne les Anglais d'après les institutions de l'Angleterre». Et voilà qu'on soumettait un espace plus grand que celui de l'ensemble de toutes les seigneuries à la tenure anglaise et, par conséquent, au danger de l'emprise du droit anglais.

Bien que la proclamation n'avait donné aucune indication précise de la position géographique de ces terres, le choix de la zone au sud du Saint-Laurent s'était imposé à cause de la proximité des frontières et par l'insistance de nombreux loyalistes et autres Américains, réfractaires au régime seigneurial, qui voulaient s'y



«View of the Eastern Townships, Lower Canada» par Joseph Bouchette. British American Land Co. Views in Lower Canada, 1836. Planche n° 5.

territoire de chasse des Abénaquis, sorte de zone tampon entre les puissances coloniales de France et d'Angleterre, on en ignora longtemps la topographie et les ressources. Les administrateurs anglais, à leur tour, ne semblèrent guère pressés de développer cette région. L'ampleur de son étendue aurait suffi, à elle seule, à justifier bien des réticences.

Un immense triangle

Même aujourd'hui, on a peine à se représenter la réalité historique des Cantons-de-l'Est. Une cer-

installer. Ils avaient pourtant été refusés antérieurement par le gouverneur Guy Carleton et son successeur Frederick Haldimand qui considéraient cette région comme destinée tout naturellement aux Canadiens.

Une population indifférente

Devant un tel revirement, quelle fut la réaction de l'opinion publique? Sauf pour le groupe anglo-saxon et quelques seigneurs, la population en général manifesta une indifférence totale. Le comité spécial fit parvenir des copies des nouvelles dispositions aux capitaines de milice afin de les répandre dans les campagnes, mais ils n'en firent rien. On eut ensuite recours à Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, qui permit à son grand vicaire d'en distribuer aux curés des diverses paroisses tout en entretenant des doutes sur l'efficacité du procédé.

Plusieurs raisons expliquent cette apathie. Les seigneuries n'étaient pas menacées et leur taux d'occupation s'élevait à peine à 20%, donc personne ne manquait de terre. De plus, on peut croire que l'intérêt des notables se portait bien davantage du côté des manœuvres politiques qui devaient accompagner les premières élections quelques mois plus tard.

Des noms britanniques

On n'avait pas encore annoncé le découpage des nouveaux comtés qu'on octroyait déjà des autorisations d'arpentage pour tracer les limites des futurs «townships» dès les premiers jours du mois de mai 1792. C'est alors que furent inscrits les noms, tous tirés du répertoire britannique, qui identifient encore les diverses parcelles de cette région.

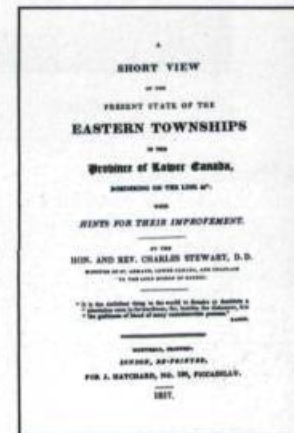
En principe, le township se présente comme un rectangle de 16 kilomètres de côté divisé en bandes rectilignes d'environ 1,6 kilomètre de profondeur, composées de 28 lots de 200 acres chacun, comprenant les allocations pour les chemins dont le gouvernement ne se portait nullement responsable. En réalité, on trouve beaucoup plus de formes irrégulières à cause des principales assises retenues au cours de l'arpentage, soit la frontière américaine et la rivière Saint-François. Cependant, c'est le problème de la disposition des réserves du clergé et de la couronne qui allait freiner tous les plans d'expansion de la colonisation et du peuplement. En les intercalant à travers les lots des concessionnaires, on entravait la construction des routes et leur entretien alors à la charge des habitants et on ajoutait aux frais de clôture, de drainage et autres travaux de mise en valeur. La cohésion entre les établissements risquait d'être rompue par ces lots dont l'occupation restait aléatoire.



«A new Map of the Province of Lower Canada», 1802. Samuel Holland, Londres. (Archives nationales du Canada).

Première concession

Comme aucune réglementation n'avait été arrêtée d'avance, le Comité des terres se lança dans l'improvisation et s'enfonça immédiatement dans d'interminables débats de procédure qui l'amènèrent à changer les règles du jeu à plusieurs reprises. Ainsi, les discussions autour des réserves et des droits à acquitter se poursuivirent pendant cinq ans, de sorte que la première concession, celle de Dunham, ne fut accordée qu'en 1796. Des querelles entre gouvernement et fonctionnaires retardèrent encore les procédures durant quatre ans, pendant que des milliers de pétitionnaires se morfondaient depuis 1792, et même avant, en multipliant de coûteuses démarches. Nicholas Austin, un quaker américain, affirmait s'être rendu à Québec onze fois à pied avant d'obtenir les lettres patentes



Couverture du tract du Rév. Charles Stewart, l'une des premières publications sur les Cantons de l'Est. (Collection de l'auteur).

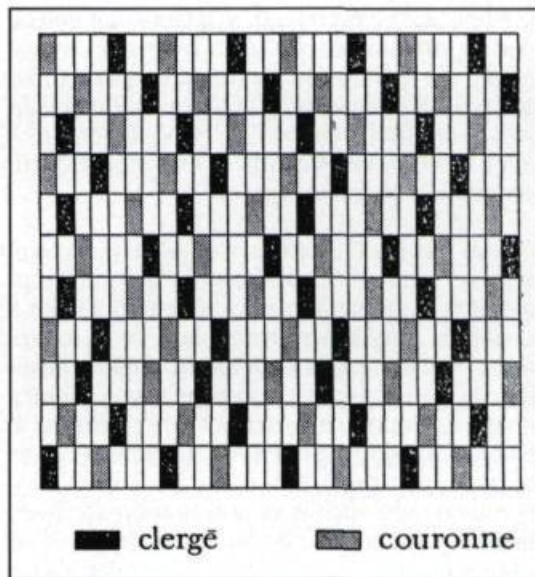


Diagramme d'un canton. (Maurice Séguin. La Nation Canadienne et l'agriculture).

pour le canton de Bolton le 19 août 1797. L'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac s'élève maintenant sur un des sites de prédilection du vieux pionnier.

On a dénigré le système des chefs de cantons et associés qu'on avait emprunté aux colonies du sud et qui fut abandonné vers 1805. Il faut distin-



W.H. Bartlett «Davis Clearing». Cette gravure romantique de Canada Scenery, 1839-1842, rend bien le sens de l'isolement des colons. (Collection de l'auteur).

guer entre ceux qui s'établirent sur leurs terres et cherchèrent à mettre leur canton en valeur et les simples spéculateurs. En réalité, personne ne retira grand profit de l'entreprise, et plusieurs durent céder leurs biens en tout ou en partie par vente du shérif. Bien à tort, Esdras Minville croyait encore en 1943 que certaines grandes fortunes des anglophones s'étaient édifiées à partir des octrois abusifs des terres des Cantons-de-l'Est; peut-être dans un second temps, surtout par l'exploitation du bois, mais bien peu à partir des concessions originales.

En réalité, à qui s'adressait la fameuse proclamation de 1792? En premier lieu, il faut noter que ce texte de dix articles, qui peut tenir sur un seul feuillet, ne mentionne personne en particulier. Bien plus, le même jour, John Graves Simcoe en divulguait officiellement une copie identique à l'intention du Haut-Canada dont il venait d'être nommé lieutenant-gouverneur.

On a vu que les Canadiens n'en firent pas grand cas et on peut se demander si les autorités s'attendaient vraiment à leur participation. Quant à un apport massif en provenance de la mère-patrie, il ne fallait pas y compter car elle refusait alors de laisser partir ses sujets et les problèmes de surpopulation ne viendront que plus tard. Il semble donc que la principale clientèle devait se recruter à proximité, soit parmi les Américains, les marchands anglais et bon nombre de leurs amis fonctionnaires. Elle ne fit pas défaut et en moins d'une quinzaine d'années, on dilapida les

115 cantons que le gouverneur Robert Shore Milnes s'était fait fort d'ouvrir à la colonisation en 1800. Ce triste épisode où se mêlent l'incurie, la cupidité et l'agiotage est bien connu et ceux qui en profitèrent le plus se tenaient aux premiers rangs du pouvoir.

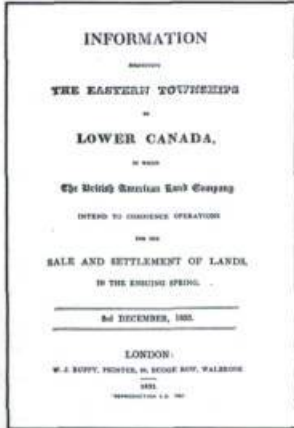
Qualifiés d'aventuriers

On sait que les loyalistes de la première vague prirent racine le long des frontières et parvinrent jusqu'à Sherbrooke et Richmond. Les autres Américains qui les suivirent furent souvent qualifiés d'aventuriers dans notre historiographie. Par ailleurs, il fallait une détermination spéciale pour entreprendre ce genre de colonisation au milieu de la forêt sauvage, sans moyens de communication et sans institutions civiles ou religieuses. Certains d'entre eux venaient de bonnes familles, possédaient quelques biens et de l'instruction qui furent la base de leur réussite. Ce n'était pas l'avis du journal *Le Canadien* qui, dès 1807, se répandait en diatribes contre les «Vermontois», objets des préférences du gouverneur.

La fin de la guerre de 1812 remit les Cantons en vedette pour satisfaire les promesses de terres faites aux miliciens. Une résolution de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, proposée par son orateur Louis-Joseph Papineau le 14 mars 1815, ne manque pas de nous étonner aujourd'hui. «Désirant fortement conserver cette Colonie à l'Empire», il déplore l'encouragement «donné dans le principe aux Citoyens Américains, de préférence aux sujets de Sa Majesté» et demande «d'accorder une certaine portion des Terres non concédées, aux Troupes de Sa Majesté [surtout des mercenaires en provenance d'Europe] qui, ayant été déchargées, désiraient s'établir en cette Province, ainsi qu'aux Canadiens Voltigeurs et aux Milices qui ont servi durant la dernière Guerre...». Le préambule de la résolution signalait clairement que les Américains n'étaient plus les bienvenus. Quant aux militaires, la décision avait déjà été prise en haut lieu, ce qui amena la fondation de Drummondville en 1815 et guère plus d'effets tangibles.

Un comité d'enquête

Devant le peu de progrès des «nouveaux établissements», la Chambre d'assemblée formait un comité d'enquête en 1821, dont la principale démarche fut d'envoyer un questionnaire à tous les curés des paroisses du Bas-Canada. Par les quelque 80 réponses reçues, on apprit qu'aucun de leurs paroissiens n'avait l'intention de venir dans les Cantons; on plaidait les inconvénients des réserves, le manque de chemins, l'éloignement de l'église et de la famille, les coutumes étrangères et la pauvreté. Les Canadiens n'étaient donc pas encore prêts à s'y tailler une



Prospectus de la British American Land, 1833. (Bibliothèque de l'université Laval).

place malgré leur croissance démographique et la saturation prochaine des seigneuries.

Dans la métropole anglaise, la situation créée par le chômage et la surpopulation avait rendu acceptable l'expédient de l'émigration et, à partir de 1815, on en fit la promotion. Mais le Bas-Canada n'attirait guère les Britanniques qui se dirigeaient plutôt vers le Haut-Canada ou les États-Unis, y trouvant plus facilement des terres et du travail.

Compagnie de colonisation

Des marchands de Montréal, sur le modèle de la Canada Co. du Haut-Canada, réussirent à fonder une compagnie de colonisation qui s'engageait à amener des émigrés d'Angleterre, à construire routes, ponts et moulins, en somme, à développer le territoire. La nouvelle de l'octroi de la charte de la British American Land Co. en 1834 souleva un tollé chez le parti patriote. Pour la somme de 120 000 livres, on concédait à la compagnie 850 000 acres de terre dans les Cantons-de-l'Est; des travaux de mise en valeur du territoire pouvaient compter pour la moitié du montant d'achat. Par des acquisitions auprès de particuliers et des ventes du shérif, le domaine fut porté à un million d'acres; on avait donc les moyens de réaliser un projet grandiose, à la mesure des ambitions de Lord Aylmer qui aurait espéré y installer 500 000 personnes. Mais, une administration imprudente jointe à la situation politique qui éloigna la clientèle prévue vinrent contrecarrer ces belles perspectives et la compagnie, pour éviter la faillite, se vit contrainte de rétrocéder 500 000 acres au gouvernement en 1841. Il lui en restait encore autant, mais l'élan était brisé et sans l'habileté du jeune Alexander T. Galt qui en prit la direction en 1843, le fiasco aurait été total; c'est lui qui comprit que le seul espoir de disposer de ces terres était de faire appel aux Canadiens.

Une association

À la suite de lettres et de conférences de l'abbé Bernard O'Reilly, missionnaire à Sherbrooke, l'Institut canadien de Montréal avait lancé dans l'euphorie, en 1848, «L'Association pour les Établissements Canadiens dans les Townships», dont Mgr Ignace Bourget avait accepté la présidence. Là aussi, les embûches politiques conduisirent à un échec mais Galt avait eu le temps de conclure des ententes avec les dirigeants, pour la colonie de Roxton Falls en particulier, et de répandre des annonces pour les terres de la compagnie dans les journaux francophones.

C'était un étrange retour des choses et la réalisation de la vision première de Carleton et de Haldimand; le mouvement des Canadiens vers



les Cantons s'avérait maintenant irréversible puisque dix ans plus tard ils y seront déjà en majorité et le droit français s'imposera en 1857. Par contre, le régime seigneurial avait dû s'effacer en 1854 devant le «franc et commun socage»; les revendications des loyalistes et des bureaucrates avaient prévalu. ♦

«Three views in the life of a Canadian farmer in the Eastern Townships» 1881 tirées de C. De Volpi. The Eastern Townships, planche 108.

*Historienne